

ARRÊTÉ DU MAIRE
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC

Référence : 240926.1 POL-ODP-STAT

Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX ;

VU l'ordonnance n° 86-1243 du 1^{er} décembre 1986 ;

VU le Code Pratique des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2213-2 ;

VU la demande émise le 26 septembre 2024 par l'entreprise PROEBO, sise rue du Québec à CHATEAUBRIANT (44142), qui doit procéder au changement de l'enseigne Croix Verte sur la devanture de la Pharmacie du Château - côté place du Château -, et stationner un camion mesurant 6,70 mètres de long et 2.20 mètres de large, en occupant temporairement le domaine public le 08 octobre 2024 de 8 heures à 17 heures ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public et des intervenants pendant toute la durée de l'occupation du domaine public ;

ARRÊTE

Article 1 : A titre exceptionnel, l'entreprise PROEBO, ci-après dénommé « le permissionnaire », est **autorisée à occuper le domaine public** en stationnant un camion mesurant 6,70 mètres de long et 2.20 mètres de large **sur les deux places de parking et devant l'armoire technique de télécommunication**, située sur le côté de la pharmacie du Château à BRAX, afin de procéder au remplacement de l'enseigne Croix Verte, qui aura lieu **le 08 octobre 2024 entre 8 heures à 17 heures**.

Article 2 : Le permissionnaire est chargé du respect des dispositions suivantes :

- sécurisation des abords par la mise en place d'une signalisation adaptée
- mise en place d'un cheminement piétonnier sécurisé

Article 3 La remise des lieux dans leur état initial y compris le nettoyage est à la charge du permissionnaire.

En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LÉGUEVIN, de Monsieur le Directeur des Services Techniques.

Fait à Brax, le 26 septembre 2024

**Le Maire,
Thierry ZANATTA**